



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PASS SPORT



Pour les jeunes
et les familles

Le Pass'Sport est reconduit
pour la saison 2022-2023.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus ;
- **Le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus ;
- **Le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

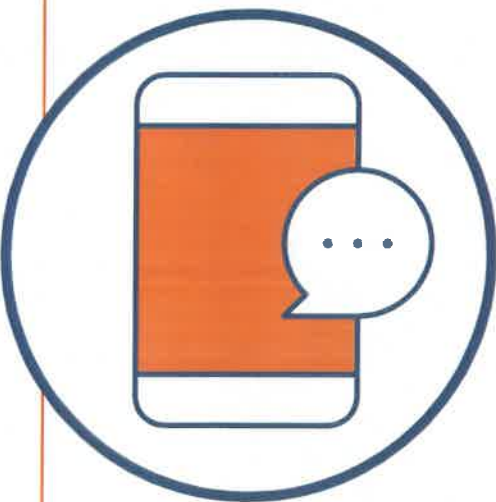
Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **Les associations agréées JEP ou Sport** exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Comment cela fonctionne ?



Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique Pass'Sport** permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un site « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août (fin octobre pour les étudiants boursiers) la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.



Pour toute question
concernant le dispositif
et son fonctionnement,
plus d'informations sur :
sports.gouv.fr/pass-sport

PASS SPORT

